

Taxe d'apprentissage 2022

Formulaire de versement



Vous avez choisi de soutenir l'e2c Bastia et nous vous en remercions vivement.
Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libératoire justifiant de votre versement, merci de nous retourner ce formulaire complété par mail à laetitia.mosca@e2c.corsica

L'entreprise :

Raison socialeSIRET.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

NOM / Prénom.....

Tél / Port..... Courriel.....

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert-comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

DESIGNATION.....

Tél..... Courriel.....

Date, signature et tampon de l'entreprise :

Le bénéficiaire de la fraction des 13% :

Nom de l'École : E2C Bastia

SIRET : 517 956 843 00026

Adresse : Rue San Angelo

Code postal et ville : 20200 BASTIA

Contact : Laetitia MOSCA _ 06 77 25 25 16 _ laetitia.mosca@e2c.corsica

Au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage*

Règlement par Chèque

Règlement par Virement

À l'ordre de : Association 2^{ème} chance Bastia

IBAN : FR76 1027 8079 0800 0205 7294 028

BIC : CMCIFR2A

Montant :€

A régler avant le 31 mai 2022

*Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2^e Chance pour la mise en œuvre de formations personnalisées.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

En 2019, les Écoles de la 2^e Chance (E2C) pouvaient percevoir la taxe d'apprentissage par dérogation au Hors-Quota. À partir de 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2^e Chance.